



PERSONNES DE NATIONALITE HAITIENNE -
DEMANDEZ (OU RENOUVELEZ) LE STATUT DE
PROTECTION TEMPORAIRE!

SAMEDI, 11 JUIN 2011

10H - 15H

P.S. 181

1023 NEW YORK AVE.

BROOKLYN, NY 11203

(DIRECTIONS: METRO LIGNES 2, 5 VERS CHURCH AVE OU BEVERLY ROAD)

Afin de **demander** le SPT, vous devrez établir trois choses:

- (1) que vous avez la nationalité haïtienne,
- (2) que vous résidiez aux U.S. le 12 janvier 2011, et
- (3) que vous avez résidé aux U.S. de manière continue depuis.

Pour **renouveler** le SPT (si vous l'avez déjà), il vous faut :

- (1) votre notification d'approbation de SPT, et
- (2) votre permis de travail.

Si vous avez été arrêté(e) à un moment quelconque, nous aurons besoin d'examiner l'ensemble de vos Certificats de d'Etat de Procédure (*Certificates of Disposition*) pour déterminer si vous êtes éligibles au SPT.

CONSULTATIONS GRATUITES & DEMANDES D'AIDE GRATUITE